

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le quinze mars deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 37.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Noémie MAYET, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

Absents : M. Jean-Charles MASSIN, M. Michaël LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

Absente excusée sans pouvoir : Mme Elyane DE MONTAGNAC.

Absents excusés avec pouvoir : M. Michel GAUTRON ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, Mme Anne MANDRA ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, Mme Isabelle PARENT ayant donné pouvoir à Mme Noémie MAYET, M. Michel BELDJOURI ayant donné pouvoir à Mme Claudine CHATELAIN, Mme Brigitte KLEIN ayant donné pouvoir à M. Bernard WATLET, Mme Cindy DAVESNE ayant donné pouvoir à M. Bertrand CHEMIN, Mme Martine GOFFINET ayant donné pouvoir à M. Guy LEPAGE, M Frédéric JAUMOTTE ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE..

Secrétaire élue : Mme Claudine CHATELAIN.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers. Le procès-verbal de la séance du 2 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEPAGE demande à ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la composition de la commission communale des impôts directs.

Compte tenu de l'attaque qui s'est produite à Carcassonne et Trèbes et de la mort du Lieutenant-Colonel BELTRAME, Monsieur LEPAGE demande aux membres du Conseil municipal d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Le compte de gestion transmis par le Trésorier de Sedan est conforme au compte administratif de la commune. Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2.013.305,25 €

- Recettes : 3.155.813,56 €
Soit un excédent de **1.142.508,31 €**,

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 917.522,35 €
- Recettes : 1.500.714,91 €
Soit un excédent de **583.192,56 €**,

Compte tenu des antérieurs, les résultats de chaque section sont les suivants :

- Investissement : -271.115,31 €,
- Fonctionnement : 2.936.388,54 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE, Premier adjoint, qui présente les résultats du compte administratif 2017, identiques au compte de gestion 2017, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2.013.305,25 €
- Recettes : 3.155.813,56 €
Soit un excédent de 1.142.508,31 €,

SECTION INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 917.522,35 €
- Recettes : 1.500.714,91 €
Soit un excédent de 583.192,56 €,

Compte tenu des antérieurs, le résultat est le suivant :

- Investissement : -271.115,31 €,
- Fonctionnement : 2.936.388,54 €

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser est adopté comme suit :

- Dépenses : -647.380,93 €
- Recettes : 128.954,00 €

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS :

Compte tenu des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, l'affectation des résultats est effectuée de la manière suivante au budget primitif 2018 :

- Report en recette de fonctionnement au 002 : 2.146.846,30 €
- Report en dépense d'investissement au 001 : 271.115,31 €
- Report au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 789.542,24 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : TAUX DE FISCALITE 2018 :

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,63 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 15,16 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 26,20 %

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : SUBVENTIONS 2018 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BARILLY, adjoint chargé des associations, qui présente les subventions 2018 débattues en commissions comme suit :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	compte 6574	compte 6748
ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES		
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	1 800,00 €	
AMICALE des TDM	1 800,00 €	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	500,00 €	
BADMINTON CLUB	1 400,00 €	
BAZEILLES ANIMATION	3 700,00 €	
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	2 400,00 €	
FR RUBÉCOURT	500,00 €	
FANFARE de BALAN	600,00 €	
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	4 700,00 €	
PING-PONG CLUB de BAZEILLES	1 500,00 €	
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	6 500,00 €	5 756,00 €
COLLEGE de DOUZY	470,00 €	

Rocky Mountains	200,00 €	210,00 €
COOPERATIV SCOLAIRE	1 200,00 €	
ASSO. du SOUVENIR Français	500,00 €	1 000,00 €
S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES	27 970,00 €	6 966,00 €
ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE		
TELETHON		700,00 €
Psychologue RASED		300,00 €
Association contre la MYOPATHIE	40,00 €	
Association PASTEUR	40,00 €	
Association Ligue contre le Cancer	100,00 €	
Escale	100,00 €	
Association des PARALYSES de France	40,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	40,00 €	
Resto du Coeur	100,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	40,00 €	
VMEH	40,00 €	
SOS chats - section de Sedan	40,00 €	
Participation au Circuit Cycliste des Ardennes		12 500,00 €
Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE	580,00 €	1 000,00 €
Réserve non affectée		5 000,00 €
TOTAL	28 550,00 €	25 466,00 €
TOTAL annuel des crédits de subventions	54.016,00 €	
Contribution annuelle au CCAS	40.000,00 €	

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : BUDGET PRIMITIF 2018 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 qui a été examiné préalablement par la Commission des finances.

Le montant du budget primitif 2018 par section est le suivant :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	5.060.000,00 €	5.060.000,00 €
INVESTISSEMENT	4.450.000,00 €	4.450.000,00 €
TOTAL DU BUDGET	9.510.000,00 €	9.510.000,00 €

Le budget 2018 comporte également en section investissement le montant des restes à réaliser 2017 pour 647.380,93 € en dépenses et 128.954,00 € en recettes.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe afin de remplacer l'agent qui occupait ce poste et qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Adopté l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : TABLEAU DES EMPLOIS :

Le tableau des emplois qui présente l'ensemble des postes occupés et vacants de la collectivité est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : COMPLEMENTS A LA DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'apporter les compléments suivants à la délibération du 10 novembre 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :

1° Le RIFSEEP doit être prévu pour les cadres d'emplois inscrits au tableau des emplois,

2° L'attribution du Complément indemnitaire annuel est comprise entre 0 et 100% du montant maximal fixé pour chaque catégorie,

3° L'attribution du RIFSEEP ne peut pas être maintenue en cas de congé pour longue maladie, ou longue durée. (La fonction publique territoriale ne peut pas appliquer des règles plus favorable que la fonction publique d'Etat).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS :

Afin de satisfaire aux besoins du service, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au recrutement d'agents saisonniers pour l'ensemble des services de la collectivité et de prévoir le versement des éventuelles heures supplémentaires effectuées à sa demande.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE :

Suite à la consultation réalisée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société IVOIRE a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 79.500,00 € HT et demande l'autorisation de signature de tout document relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : REMBOURSEMENT D'UN ENCART PUBLICITAIRE :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de la somme de 250 € à la société RAY en raison d'une erreur dans la facturation des encarts publicitaires figurant dans le bulletin municipal.

DELIBERATION N°13 : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT LOUIS VAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre des représentants au syndical Louis Val pour VILLERS CERNAY comme suit :

Titulaire : Monsieur Michel GAUTRON,

Suppléant : Monsieur Jean-Charles MASSIN.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : LANCEMENT DU PROJET D'HISTORIAL :

Suite à la réalisation de l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence PRÉSENCE, Monsieur le Maire demande au conseil d'autoriser le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'un architecte et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de revoir la liste de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la liste des titulaires et des suppléants comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
<ul style="list-style-type: none">- ADAM Michel,- BONNE Francis- BANA Mistral,- CHATELAIN Claudine,- FAUCHERON Monique,- GRASMUCK Jean-Paul,- GODET Guy,- LEPAGE Olivier (REMILLY),- MORETTE Françoise,- PETITDAN René,- TANGUY Christine,	<ul style="list-style-type: none">- BARBIER Olivier,- BASTIONI Sabrina,- CHRETIEN Romaric,- DI STEFANO Renée,- FAUCHART Pascal,- HIBLOT Myriam,- NIHOTTE Chantal,- NIVOIX Serge (TOURNES),- NOLEVAUX Bernard,- TANGUY Christine,- RODRIGUES DA SILVA Pascal.

Adopté à l'unanimité.

MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DES HOPITAUX DE SEDAN ET BELAIR A CHARLEVILLE-MEZIERES.

Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Remerciements : Ardennes Forge.

Informations diverses :

- Horaires de passage du Bus,
- Haut débit,
- Courrier de Messieurs LEPAGE et VAUTHIER,
- Relais Poste,
- Circuit des Ardennes,
- Attestation de gratuité pour le stationnement des véhicules électriques sur les places dédiées,
- Prochaine manifestation en soutien à l'Hôpital de SEDAN le 24 Mars 2018.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.